

Quelles questions à se poser pour créer un groupement d'exercice coordonné (pour la création d'une CPTS, un projet de télémédecine..)



Des questions suivantes en amont de tout :

- Qu'est-ce qui est possible ici, comment, avec qui ?
- Suis-je capable de mener à bien ce projet ?
- Ai-je les compétences, les moyens, le temps... ?
- Quels sont les moyens humains, financiers et matériels à mobiliser ?
- Qu'est-ce qui a déjà été fait dans ce domaine sur ce territoire ?
- L'idée du projet est-elle adaptée à la situation locale ?
- Les solutions envisagées sont-elles adaptées aux caractéristiques sociales, géographiques, économiques, culturelles et administratives du milieu ?
- Y-a-t-il un lien entre mon projet et une problématique du territoire ?
- Est-ce que mon projet tient compte du contexte et des savoir-faire locaux ?
- A qui vais-je pouvoir faire appel pour m'aider à réaliser mon projet, qui sont les parties prenantes?

1 Le territoire

Le territoire doit faire sens, être conscientisé et approprié:

- selon la thématique médicale retenue.
- Selon l'existence ou non d'acteurs sur le terrain
- Selon les moyens disponibles

Il faut réaliser la carte d'identité du territoire : géographie, population, prévalences, organisation médicale et socio médicale)

le territoire peut évoluer au cours du projet..

2 Les parties prenantes appartenant au territoire

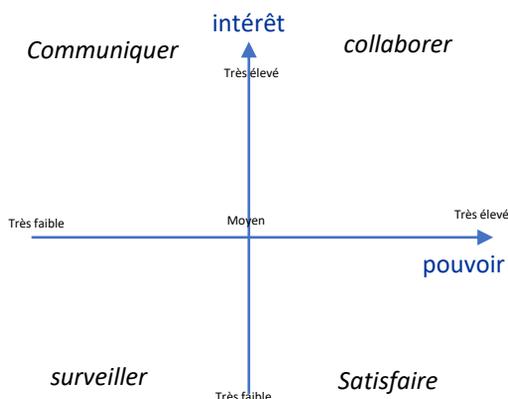
Qu'est ce qu'une partie prenante ? Elle désigne toute personne liée de près ou de loin au projet. Leur satisfaction et leur motivation jouent un rôle capital dans le succès de celui-ci.

Elles sont généralement plusieurs et interviennent sur chaque aspect du projet : elles le pensent, le financent, le soutiennent et/ou le réalisent. Elles veulent le changement ou, au contraire, peuvent être des freins redoutables à la livraison du projet.

Actives pendant tout le projet ou durant certaines phases, les parties prenantes doivent être au cœur des considérations d'une équipe de projet. Il est essentiel de bien les comprendre et de mettre en place des mesures visant à éviter les conflits.

A FAIRE !

1. Identifier la liste de toutes les parties prenantes du projet.
2. Mesurer le niveau d'intérêt et de pouvoir de la partie prenante sur le projet.
 - L'intérêt désigne le degré auquel une partie prenante accorde de l'importance à la réussite d'un projet (dans un but professionnel, personnel ou autre).
 - Le pouvoir est quant à lui le degré auquel une partie prenante peut influencer positivement ou négativement l'accomplissement des objectifs du projet.
 - Positionner les parties prenantes sur la matrice suivante et à l'aide de la matrice, vous pourrez identifier rapidement les stratégies globales pour gérer vos parties prenantes.



Les stratégies divergent selon le niveau de pouvoir et d'intérêt :

- **Pouvoir élevé & Intérêt élevé -> Collaborer**
Les individus de cette catégorie sont considérés comme étant des "parties prenantes naturelles" de par leurs forts niveaux d'intérêt et de pouvoir. La collaboration avec ces personnes est donc essentielle pour assurer leur soutien tout au long du projet.
Ex: Planifier des rencontres régulières avec le client pour clarifier ses besoins
- **Pouvoir élevé & Intérêt faible -> Satisfaire**
Ces individus n'ont pas d'intérêt particulier pour le projet, mais leur fort niveau de pouvoir peut les amener à intervenir et s'opposer à celui-ci. Identifier et satisfaire leurs besoins spécifiques est une manière de développer leurs niveaux d'intérêt tout en évitant les conflits futurs.
Ex: Bâti un tableau de bord pour communiquer avec la haute direction sur la performance du projet / Partager vos bonnes pratiques et vos leçons apprises
- **Pouvoir faible & Intérêt élevé -> Communiquer**
Ces individus accordent une grande importance à la réussite du projet et souhaitent par conséquent être tenus informés de son avancement. En même temps, surveiller ces parties prenantes peut se révéler bénéfique dans le cas où l'une de ces entités obtiendrait plus de pouvoir.
Ex: Envoyer une infolettre récurrente pour les tenir informées de l'avancement de votre projet
- **Pouvoir faible & Intérêt faible -> Surveiller**
Ce dernier groupe comprend les individus liés de loin au projet: ils n'accordent que peu d'importance à sa réussite et n'ont pas spécialement d'influence sur l'atteinte des objectifs. La stratégie à mettre en place consiste alors à surveiller ces parties prenantes au cas où leurs niveaux de pouvoir et/ou d'intérêt augmenteraient.
Ex: Refaire l'analyse des parties prenantes régulièrement pour ces personnes

3. Identifiez les actions que votre partie prenante peut prendre pour aider le projet (actions positives) ou pour le mettre en échec (actions négatives).
4. Indiquez le type de stratégie à mettre en place en fonction des niveaux d'intérêt et de pouvoir de cette partie prenante.

3 Les éléments structurants pour une bonne gouvernance

Un comité de pilotage dont les rôles sont :

- Désignation du chef de projet et de l'équipe
- Définition des moyens
- Définition / suivi des grandes étapes et échéances associées
- S'assurer que le projet ne dérive pas, qu'il reste en phase avec les objectifs initiaux.
- Fonction de décision si certains points nécessitent d'être revus : décalage des livrables,
- Validation des étapes clés en donnant son feu vert pour passer à la suivante

Un comité de projet est plus opérationnel. Il réunit le chef de projet et les personnes désignées par les parties prenantes. Il prépare le comité de pilotage en réalisant des

rapports techniques d'avancement;

Un comité scientifique. Il est optionnel mais peut s'avérer utile pour valider le projet médical.

- Il dirige le développement et supervise la mise en œuvre du projet médical
- Il fournit un forum de partage de connaissances et d'expériences
- Les membres du Comité scientifique font office de délégués pour garantir une continuité dans la qualité et l'intégrité des pratiques
- Il travaille en collaboration avec les principaux acteurs concernés afin de partager et promouvoir les bonnes pratiques

4 Une démarche

1. **Identifier un chef de projet** qui aura le rôle que vous allez définir avec plus ou moins de responsabilités (établir une fiche de poste)
2. **Ecrire le projet médical** avec les parties prenantes identifiées
3. **Organiser** les réunions nécessaires
4. **Définir les supports**, outils nécessaires; si vous choisissez un outil numérique vous devrez définir un directeur de produit (= ou pas au chef de projet) qui aura pour rôle de suivre avec le prestataire le développement du produit et de faire la courroie de transmission entre le prestataire et vous les clients.
5. **Mise en œuvre en mode agile** : un objectif final connu mais des étapes identifiées et des résultats intermédiaires évalués au fur et à mesure.
6. Ne pas oublier **la démarche RGPD** indispensable (possible de prendre un prestataire extérieur)
7. En parallèle commencer à **communiquer** régulièrement sur l'avancée du projet auprès des parties prenantes

5 Un support numérique

- Identifier un éditeur de proximité
- Identifier un directeur de produit
- Mettre en place la méthode SCRUM afin d'avoir des sprints (périodes courtes de 3 semaines) vous permettant de voir concrètement l'évolution du projet car après chaque itération, les utilisateurs peuvent visualiser un « bout » de projet qui fonctionne
- La Réunion étant un territoire numérique pensez dès le départ à une interopérabilité avec la plateforme OIIS.

6 Prévoir l'évaluation dès le début du projet

- Identifier les indicateurs nécessaires et indispensables pour le projet (processus, résultats, économiques)
- Pour les indicateurs de résultat, la démarche par partie prenante permet de ne pas en oublier

7 Quelques éléments financiers

Projet médical : 4 ateliers minimum à prévoir (30 000 euros ex GECOPLAIES)

Projet applicatif : interopérabilité (10 000 euros) + application (de 50 000 euros à 100 000 euros) selon complexité + maintenance application (prévoir 15% du total) + hébergement HDS + maintenance interop (10 000 euros annuel)

Chef de projet : prévoir 10 jours par mois

Communication 5% du montant total

Déploiement avec ou sans outil numérique : prévoir des périodes tests, financement des actes (régime commun, article 51, autres (FIR))

Évaluation (30/40 000 euros)